

En ligne tous les mercredis

27 juin 2012

Sommaire

LA VIE ECONOMIQUE

- [Composition du gouvernement « Ayrault 2 »](#)
- [Le gouvernement confirme chercher 10 milliards d'euros pour le budget 2012](#)
- [François Hollande promet que la rigueur épargnera les classes moyennes](#)
- [Les propositions du Sénat sur la notation financière](#)
- [Le pouvoir d'achat des Français a reculé en 2011](#)
- [Factures de gaz : menace d'une hausse rétroactive pour les particuliers](#)
- [G20 : un bref bilan](#)
- [Le point sur la taxe Tobin](#)
- [La réforme du Livret A se complique](#)
- [L'emploi des cadres reste stable en mai](#)
- [Pôle emploi : les syndicats votent majoritairement contre le plan stratégique](#)
- [Bruxelles demande à 13 Etats, dont la France, de rembourser des aides agricoles](#)
- [Baisse du nombre des fonctionnaires : des coupes drastiques selon Le Figaro ; démenti du gouvernement](#)
- [Retraite : le retour à 60 ans coûtera 500 millions aux régimes complémentaires en 2013](#)
- [Urssaf de Paris/RP et de Seine-et-Marne : opération régionale de lutte contre le travail clandestin](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [La TVA réduite des services à la personne dans le collimateur de Bruxelles](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Soupçon de travail dissimulé à La Poste](#)
- [TF1 : départs non remplacés et gel des embauches](#)
- [BNP, Société Générale et Crédit Agricole dégradées par Moody's](#)
- [5 122 postes devraient être supprimés chez Air France d'ici à 2014](#)
- [Ouverture dominicale : Bricorama sous pression](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Seine-et-Marne : Conforama interdit de procéder à des licenciements économiques](#)
- [Seine-Saint-Denis : l'hôpital de Montreuil, malade de ses dettes](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Le Medef critique la taxe sur les dividendes et dit non au tapis rouge de Cameron](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale. Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.**

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Composition du gouvernement « Ayrault 2 »

Le président de la République, François Hollande, a nommé, jeudi 21 juin 2012, les membres du nouveau Gouvernement sur la proposition du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault. Sont nommés : **Laurent Fabius**, ministre des affaires étrangères, **Vincent Peillon**, ministre de l'éducation nationale, **Christiane Taubira**, garde des sceaux, ministre de la justice, **Pierre Moscovici**, ministre de l'économie et des finances, **Marisol Touraine**, ministre des affaires sociales et de la santé, **Cécile Duflot**, ministre de l'égalité des territoires et du logement, **Manuel Valls**, ministre de l'intérieur, **Nicole Bricq**, ministre du commerce extérieur, **Arnaud Montebourg**, ministre du redressement productif, **Delphine Batho**, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, **Michel Sapin**, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, **Jean-Yves Le Drian**, ministre de la défense, **Aurélie Filippetti**, ministre de la culture et de la communication, **Geneviève Fioraso**, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, **Najat Vallaud-Belkacem**, ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, **Stéphane Le Foll**, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, **Marylise Lebranchu**, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, **Victorin Lurel**, ministre des outre-mer, **Sylvia Pinel**, ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme, **Valérie Fourneyron**, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, **Jérôme Cahuzac**, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, **George Pau-Langevin**, ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, **Alain Vidalies**, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, **François Lamy**, ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, **Bernard Cazeneuve**, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, **Michèle Delaunay**, ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, **Benoît Hamon**, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, **Dominique Bertinotti**, ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, **Marie-Arlette Carlotti**, ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, **Pascal Canfin**, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, **Thierry Repentin**, ministre délégué auprès du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage, **Yamina Benguigui**, ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, **Frédéric Cuvillier**, ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, **Fleur Pellerin**, ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, **Kader Arif**, ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, **Anne-Marie Escoffier**, ministre déléguée auprès de la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, chargée de la décentralisation, **Guillaume Garot**, ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, chargé de l'agroalimentaire, **Hélène Conway**, ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des français de l'étranger

<http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/nomination-du-nouveau-gouvernement>

(source : www.gouvernement.fr du 22/06/2012)

[Retour au sommaire](#)

● Le gouvernement confirme chercher 10 milliards d'euros pour le budget 2012

- **Alain Vidalies**, ministre chargé des Relations avec le Parlement, lors de l'émission « Questions d'info » du 22/06/2012 : « *C'est un chiffre qui circule aujourd'hui et on va attendre le rapport de la Cour des comptes, mais l'objectif est celui-là. [...] On voudra bien*

constater que le fait qu'il manque 10 milliards d'euros à la fin du mois de juin n'est pas de la responsabilité d'un gouvernement ou d'une majorité qui est en place depuis le 16 mai ».

M. Vidalies a avancé une série de mesures pour trouver ces 10 milliards : réforme de l'impôt sur la fortune, plafonnement des niches fiscales, taxation des dividendes, alourdissement de la fiscalité sur les successions et les donations. Enfin, selon Les Echos : « *Récemment, Bercy avait chiffré à 3,2 milliards le gain provenant de la suppression des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et à 1,4 milliard celui de la suppression de leur défiscalisation* ».

[http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202129512160-le-gouvernement-confirme-chercher-10-milliards-d-euros-pour-boucler-le-budget-2012-335913.php?xtor=EPR-1500-\[france\]-20120620-\[s=461370 n=2 c=201 \]-937960@1](http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202129512160-le-gouvernement-confirme-chercher-10-milliards-d-euros-pour-boucler-le-budget-2012-335913.php?xtor=EPR-1500-[france]-20120620-[s=461370 n=2 c=201]-937960@1)

(source : www.lesechos.fr du 20/06/2012)

● **François Hollande promet que la rigueur épargnera les classes moyennes**

En marge d'une réception à l'ambassade de France à Rome, après un sommet à quatre avec les dirigeants allemand, italien et espagnol, M. Hollande a expliqué que les mesures de rigueur que prendra le gouvernement pour trouver les 10 milliards d'euros permettant de boucler le budget 2012, épargneront les classes moyennes.

- **François Hollande** : « *Il y a des efforts à faire, il y a un redressement à conduire, je l'ai dit devant les Français. Il se fera dans la justice. Les classes moyennes ne seront pas touchées par les mesures qui seront prises dans les prochains jours comme dans les prochaines semaines. [Elles] s'adresseront à ceux qui ont le plus. D'ailleurs, je fais appel à leur patriotisme. Nous avons des comptes à redresser, nous avons des dérives qui se sont produites ces derniers mois ou ces dernières années. Eh bien, nous allons commencer par appeler l'effort de ceux qui ont reçu le plus comme cadeaux fiscaux, sans qu'il y ait une volonté de punir qui que ce soit parce que nous avons besoin de tous* ».

[http://www.lepoint.fr/politique/hollande-promet-que-la-rigueur-epargnera-les-classes-moyennes-23-06-2012-1476795_20.php?xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20120623](http://www.lepoint.fr/politique/hollande-promet-que-la-rigueur-epargnera-les-classes-moyennes-23-06-2012-1476795_20.php?xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20120623)

(source : www.lepoint.fr du 23/06/2012)

[Retour au sommaire](#)

● **Les propositions du Sénat sur la notation financière**

Une mission du Sénat sur la notation financière dénonce des « *erreurs majeures* », « *des conflits d'intérêt* », une « *irresponsabilité* » de la part des agences de notation, note « *la position de faiblesse* » des entreprises face auxdites agences et avance une série de propositions pour « *changer de modèle économique* » et « *lancer un appel d'offre européen pour des projets d'agences privées* ». Les propositions :

01)- Supprimer systématiquement dans les réglementations tout recours obligatoire aux notations.

02)- Redonner aux régulateurs leur fonction, qui est aujourd'hui déléguée aux agences de notation – en France : l'Autorité de contrôle prudentiel et la Banque de France.

03)- Lancer un appel à projets européen pour la création d'agences de notation privées.

04)- Favoriser la publicité des notations réalisées par les banques centrales de la zone euro, la Banque centrale européenne, les banques commerciales.

05)- Mettre en place un régime de responsabilité civile harmonisé sur le plan européen, avec interdiction de principe des clauses exonératoires de responsabilité.

06)- Relever le montant des sanctions administratives prononcées par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).

07)- Passer de l'émetteur de dette-payeur, source de conflits d'intérêt, à l'investisseur-payeur.

08)- Imposer un avis préalable de l'AEMF sur les changements significatifs de modèles développés par les agences de notation.

09)- Créer un forum de discussion et de recherche sur des méthodologies de notation entre les agences.

10)- Diffuser un calendrier de publication des notations souveraines à date fixe, transparent et déterminé à l'avance pour éviter les interactions à chaud avec les marchés et atténuer les interférences des notes avec les échéances démocratiques des Etats.

11)- Ajouter à la note un indice de confiance.

12)- Créer un droit de réponse de l'émetteur.

13)- Publier dans les rapports annuels des entreprises de toutes les sommes versées aux agences de notation.

14)- Définir un indicateur harmonisé de charge de travail des analystes.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/industrie-financiere/20120619trib000704612/le-senat-fait-des-propositions-sur-la-notation-financiere.html>

- **Le rapport du Sénat :**

<http://www.senat.fr/rap/r11-598-1/r11-598-11.pdf>

(sources : www.latribune.fr et www.senat.fr du 19/06/2012)

● **Le pouvoir d'achat des Français a reculé en 2011**

Revenant sur ce qu'il affirmait il y a encore quelques mois, l'Insee, après avoir intégré de nouvelles données « portant notamment sur les intérêts et dividendes reçus par les ménages », a annoncé le mercredi 20 juin, que le pouvoir d'achat des Français a baissé de 0,1 % en 2011.

[http://www.challenges.fr/economie/20120620.CHA7676/le-pouvoir-d-achat-des-francais-a-recule-en-2011-selon-l-insee.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20120620](http://www.challenges.fr/economie/20120620.CHA7676/le-pouvoir-d-achat-des-francais-a-recule-en-2011-selon-l-insee.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20120620)

(source : www.challenges.fr du 20/06/2012)

● **Factures de gaz : menace d'une hausse rétroactive pour les particuliers**

Le rapporteur public du Conseil d'Etat a estimé que le gel des tarifs réglementés de gaz naturel, décidé par le gouvernement Fillon en octobre 2011, devrait être annulé rétroactivement. A sa place, le nouveau gouvernement devrait publier un nouvel arrêté appliquant la formule tarifaire de 2010 sur la période allant du 01/10/11 au 31/12/11. Les factures pourraient ainsi augmenter, a posteriori, de 10 %. L'affaire a été mise en délibéré. La décision sera rendue d'ici 3 semaines à 1 mois. Si elle entérine la décision du rapporteur, le gouvernement disposera d'un mois pour publier un nouvel arrêté et devra donc imposer une hausse rétroactive des tarifs.

[http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0202129788598-factures-de-gaz-menace-d-une-hausse-retroactive-pour-les-particuliers-335933.php?xtor=EPR-1500-\[lesechos18\]-20120620-\[s=461370 n=3 c=303 \]-937960@1](http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0202129788598-factures-de-gaz-menace-d-une-hausse-retroactive-pour-les-particuliers-335933.php?xtor=EPR-1500-[lesechos18]-20120620-[s=461370 n=3 c=303]-937960@1)

(source : www.lesechos.fr du 20/06/2012, Thibaut Madelin)

[Retour au sommaire](#)

● **G20 : un bref bilan**

Selon Les Echos : « *Les avancées du sommet du G20 de Los Cabos sont essentiellement centrées sur les mesures destinées à raviver la croissance mondiale, comme l'a souhaité François Hollande. Chacun des pays membres se voit adresser une sorte de feuille de route censée rétablir l'activité économique mondiale et l'emploi sous forme d'engagements. Seront-ils respectés ? C'est une autre histoire* ». Parmi les thèmes traités :

- **L'emploi.** Les pays membres du G20 s'engagent à créer des « emplois décents et de qualité » (surtout pour les jeunes) et à faire des efforts importants pour « renforcer la coopération en matière de politiques d'Education, de développement des compétences et de formation, y compris les stages et les formations en alternance afin de permettre une transition réussie entre l'Ecole et la vie active ».

- **Le commerce.** Refus du protectionnisme, poursuite des négociations de Doha « sur des domaines spécifiques où les progrès paraissent possibles tel que l'accord de facilitation du commerce [qui réduirait de moitié de 10 % à 5 % les frais de douane NDLR] » et renforcement des pouvoirs de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en ce qui concerne le règlement des différends.

- **L'architecture financière.** Le G20 approuve le renforcement du Fonds monétaire international et s'engage « à mettre en œuvre l'accord intervenu en 2010 sur la réforme des quotas et de la gouvernance du Fonds lors de son assemblée annuelle, à l'automne de cette année à Tokyo ».

- **Régulation financière.** Le Conseil de stabilité financière (CSF) voit son rôle renforcé. Il devra veiller « à la mise en œuvre effective, au niveau national, des réformes adoptées dans le domaine de la régulation financière ». D'autre part, les travaux d'intensification de la surveillance des établissements financiers menaçant la stabilité financière globale seront poursuivis.

- **Les paradis fiscaux.** Une liste de 13 pays « non coopératifs » a été établie. Ces pays sont appelés « à se conformer aux règles établies par le Forum Global sur l'échange d'information fiscale sous l'égide de l'OCDE ». Le G20 a également décidé de surveiller plus étroitement les entreprises transférant leurs profits dans des pays à faible fiscalité.

[http://www.lesechos.fr/economie-politique/monde/actu/0202128703934-le-g20-de-los-cabos-essentiellement-dedie-au-retour-de-la-croissance-335750.php?xtor=EPR-1500-\[nl_8h\]-20120620-\[s=461370_n=2_c=204_l-937960@1](http://www.lesechos.fr/economie-politique/monde/actu/0202128703934-le-g20-de-los-cabos-essentiellement-dedie-au-retour-de-la-croissance-335750.php?xtor=EPR-1500-[nl_8h]-20120620-[s=461370_n=2_c=204_l-937960@1)

(source : www.lesechos.fr du 20/06/2012, Richard Hiault)

● Le point sur la taxe Tobin

La taxe sur les transactions financières, dite taxe « Tobin », ne figure pas dans le communiqué du G20, malgré le plaidoyer de François Hollande, qui a suivi celui de Nicolas Sarkozy (en novembre dernier). L'UE elle-même n'appliquera pas la taxe à l'échelle des 27.

- **Margrethe Vestager**, ministre danoise des Finances, qui présidait la réunion du 22 juin à Luxembourg : « La taxe sur les transactions financières proposée par la Commission n'obtient pas, comme il est requis, le soutien unanime des Etats. Voilà où nous en sommes, et j'ai constaté qu'un nombre important de pays avaient exprimé leur soutien à une coopération renforcée sur ce sujet ».

Une coopération renforcée signifie au moins la participation de 9 pays. Or, concernant la taxe Tobin, seuls 6 Etats ont affirmé leur volonté de l'appliquer : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, le Portugal et la Slovénie. Monsieur Hollande a déclaré, à Los Cabos (Mexique), que, pour la France, la taxe entrerait en vigueur « au cours de l'année 2013 », expliquant que la France et l'Allemagne étant d'accord, « nous pourrions la mettre en œuvre assez rapidement ».

D'autre part, Bercy envisagerait de revoir à la hausse le taux de la taxe (« qui doit s'appliquer dès août », selon Les Echos), sans qu'un chiffre précis soit annoncé par le quotidien à l'heure où est écrit cet article.

<http://www.lejdd.fr/International/Actualite/Taxe-Tobin-Hollande-annonce-une-entree-en-vigueur-en-2013-520741/?from=headlines>

[http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/afp-00450955-la-taxe-sur-les-transactions-financieres-ne-se-fera-pas-a-l-echelle-de-l-ue-336898.php?xtor=EPR-1500-\[france\]-20120622-\[s=461370_n=2_c=201_l-937960@1](http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/afp-00450955-la-taxe-sur-les-transactions-financieres-ne-se-fera-pas-a-l-echelle-de-l-ue-336898.php?xtor=EPR-1500-[france]-20120622-[s=461370_n=2_c=201_l-937960@1)

[http://www.lepoint.fr/economie/hollande-la-taxe-sur-les-transactions-financieres-en-vigueur-en-2013-20-06-2012-1475490_28.php?xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20120620](http://www.lepoint.fr/economie/hollande-la-taxe-sur-les-transactions-financieres-en-vigueur-en-2013-20-06-2012-1475490_28.php?xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20120620)

(sources : www.lejdd.fr du 20/06/2012, Gaspard Delhemmes avec B.B.- Le JDD, www.lesechos.fr du 22/06/2012, www.lepoint.fr du 20/06/2012)

[Retour au sommaire](#)

● La réforme du Livret A se complique

D'après Le JDD, la réforme du Livret A devrait être repoussée à la rentrée, et le plafond serait, dans un 1^{er} temps, à 20 000 euros au lieu d'être doublé à 30 600 euros. Après discussion avec les banques, le gouvernement aurait été convaincu d'avancer par étapes, pour ne pas déstabiliser ces dernières. Selon les banques, la réforme conduirait « à déplacer de l'épargne fiscalisée vers le Livret A qui est exonéré d'impôt ». Commentaire du JDD : « Une perte qui n'arrange pas Bercy. [...] Politiquement, l'augmentation du plafond conduira à favoriser une niche fiscale pour les ménages aisés. 'Pourront le remplir ceux qui ont déjà

de l'épargne', s'exclame un grand banquier. Moins de 10 % des 60 millions de Livrets A disposent d'au moins 12 000 euros et pèsent 40 % des encours ». A suivre.

<http://www.lejdd.fr/Economie/Actualite/La-reforme-du-Livret-A-se-complice-521915/?from=headlines>

(source : www.lejdd.fr du 24/06/2012, Matthieu Pechberty)

● L'emploi des cadres reste stable en mai

Si le nombre d'offres d'emploi confiées à l'Apec en mai est en légère hausse de 1 %, les emplois traditionnellement les plus porteurs marquent le pas (informatique et commercial). Le nombre d'offres d'emploi, en mai, est de 52 000. De juin 2011 à mai 2012, on dénombre 606 040 offres d'emploi, soit une progression de 36 % sur les 12 derniers mois.

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2012/06/19/09005-20120619ARTFIG00639-l-emploi-des-cadres-reste-stable-en-mai.php>

(source : www.lefigaro.fr du 19/06/2012, Christine Lagoutte)

● Pôle emploi : les syndicats votent majoritairement contre le plan stratégique

Consultés sur la partie organisationnelle du plan stratégique, qui préconise notamment de « différencier » le suivi des chômeurs en fonction de leur capacité à trouver un emploi, 4 syndicats ont voté contre (SNU, FO, CGT et SUD, 12 voix au total) et 5 se sont abstenus (CFDT, CFTC, Unsa, CFE-CGC et Snap, 8 voix au total).

- **Emmanuel M'hebhbi**, du SNU, principal syndicat de Pôle emploi : « C'est un camouflet pour le directeur général ». Le syndicat dénonce une « segmentation des publics » et un plan qui « recherche uniquement des gains de productivité au détriment des usagers ». Le SNU a demandé à rencontrer M. Sapin.

- **Philippe Berhaut**, CFDT : « [La CFDT] partage les orientations du plan stratégique. Les principes ne nous déplaisent pas, mais notre souci, ce sont les moyens ». Le syndicat réclame 5 000 embauches, dont 2 000 immédiatement.

- **Pour la direction de Pôle emploi** : « Nous n'avons pas la réponse à cette question [concernant les demandes de moyens supplémentaires]. Si on l'avait, le vote aurait été différent ». La direction souligne également que « pour la première fois, les syndicats ont été associés à un processus participatif de quatre mois » au cours duquel le plan stratégique a été « amendé ». Le plan stratégique va être présenté devant le Conseil d'administration (CA) de Pôle emploi. S'il est accepté par le CA, la direction ouvrira de nouvelles discussions avec les organisations syndicales sur les modalités de sa mise en place.

[http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202128894931-pole-emploi-les-syndicats-votent-contre-le-plan-strategique-335871.php?xtor=EPR-1500-\[france\]-20120620-\[s=461370 n=2 c=201 j-937960@1](http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202128894931-pole-emploi-les-syndicats-votent-contre-le-plan-strategique-335871.php?xtor=EPR-1500-[france]-20120620-[s=461370 n=2 c=201 j-937960@1)

(source : www.lesechos.fr du 20/06/2012)

● Bruxelles demande à 13 Etats, dont la France, de rembourser des aides agricoles

La Commission européenne demande à 13 pays européens de rembourser « quelque 426 millions d'euros de dépenses agricoles dépensées dans des conditions irrégulières ». Bruxelles réclame 62,9 millions d'euros à la France en raison de faiblesses dans le contrôle des primes aux bovins.

- **Nb** : Les Etats sont responsables du paiement et de la vérification des dépenses effectuées au titre de la PAC (politique agricole commune), la Commission européenne étant, elle, chargée de s'assurer que les Etats ont correctement utilisé les fonds mis à leur disposition.

[http://www.lesechos.fr/economie-politique/monde/actu/0202134658290-bruxelles-demande-a-13-etats-de-rembourser-des-aides-agricoles-336852.php?xtor=EPR-1500-\[lesechos18\]-20120622-\[s=461370 n=2 c=204 j-937960@1](http://www.lesechos.fr/economie-politique/monde/actu/0202134658290-bruxelles-demande-a-13-etats-de-rembourser-des-aides-agricoles-336852.php?xtor=EPR-1500-[lesechos18]-20120622-[s=461370 n=2 c=204 j-937960@1)

(source : www.lesechos.fr du 22/06/2012)

[Retour au sommaire](#)

● **Baisse du nombre des fonctionnaires : des coupes drastiques selon Le Figaro ; démenti du gouvernement**

D'après **Le Figaro**, « les ministères, à l'exception de ceux 'prioritaires' (Éducation, Justice et Intérieur), verront [...] leurs effectifs diminuer en moyenne de 2,5 % par an de 2013 à 2015 inclus. Ce qui équivaut au non-remplacement de deux fonctionnaires sur trois partant à la retraite ». Objectif du gouvernement ? Stabiliser les effectifs globaux de l'État, tout en créant 65 000 postes dans l'éducation, la justice, la police et la gendarmerie.

Matignon dément : « [Les chiffres du Figaro] ne sont pas ceux du gouvernement ».

- **François Hollande** : « Cela me paraît invraisemblable. Si cela était le cas, j'en aurais été informé, tout de même ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2012/06/20/20002-20120620ARTFIG00789-depenses-de-l-etat-coupes-drastiques-en-preparation.php>

[http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20120621.OBS9236/hollande-dement-vouloir-baisser-le-nombre-de-fonctionnaires.html#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20120621](http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20120621.OBS9236/hollande-dement-vouloir-baisser-le-nombre-de-fonctionnaires.html#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20120621)

(sources : www.lefigaro.fr du 20/06/2012, Cécile Crouzel et <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 21/06/2012)

● **Retraite : le retour à 60 ans coûtera 500 millions aux régimes complémentaires en 2013**

Le rétablissement partiel de la retraite à 60 ans coûtera 490 millions d'euros à l'Arrco en 2013. Les chiffres ont été dévoilés au Conseil d'administration de l'Arrco, vendredi 22 juin 2012 : l'avancement de l'âge de départ à la retraite pour quelque 100 000 salariés, va entraîner des charges supplémentaires et un manque à gagner de cotisations (60 millions d'euros en 2012 et 490 millions en 2013). En comptant le coût de la mesure qui incombera à l'Agirc, dont le chiffre n'est pas encore connu, on devrait avoisiner, selon Les Echos, les 500 millions d'euros pour 2013. Si pour les régimes de base, le coût de l'opération sera couvert par une augmentation des cotisations sociales de 0,5 point, rien n'est prévu actuellement pour les complémentaires. C'est pourquoi patronat et syndicats, qui gèrent l'Arrco et l'Agirc, se réunissent le 6 juillet « pour lancer une négociation sur ce sujet ». Etant donné la situation difficile de l'Arrco et de l'Agirc, il semble qu'une nouvelle hausse des cotisations soit « inéluctable », malgré l'opposition du patronat.

[http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202134730548-retraite-le-retour-a-60-ans-couter-500-millions-aux-regimes-complementaires-en-2013-337139.php?xtor=EPR-1500-\[nl_8h\]-20120625-\[s=461370_n=2_c=201_l-937960@1](http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202134730548-retraite-le-retour-a-60-ans-couter-500-millions-aux-regimes-complementaires-en-2013-337139.php?xtor=EPR-1500-[nl_8h]-20120625-[s=461370_n=2_c=201_l-937960@1)

(source : www.lesechos.fr du 25/06/2012, Vincent Collen)

● **Urssaf de Paris/RP et Urssaf de Seine-et-Marne : opération régionale de lutte contre le travail clandestin**

L'Urssaf de Paris/région parisienne, l'Urssaf de Seine-et-Marne et la Division régionale LCTI, ont lancé, vendredi 22 juin 2012, une opération régionale de lutte contre le travail clandestin. La branche concernée : l'intérim. 23 contrôles ont été effectués, les cibles ayant été prédéfinies pour cette opération. Le bilan est en cours.

<http://actu.ur750.recouv/spip.php?article1315>

(Source : www.ur75.fr du 25/06/2012)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● **La TVA réduite des services à la personne dans le collimateur de Bruxelles**

La législation européenne permet un taux réduit de TVA à 7 % pour les services tels que les soins aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes malades et handicapées. La Commission européenne va cependant demander, sous peine de sanctions, à la France de restreindre le nombre de bénéficiaires de cette mesure, au motif que l'application faite par l'Etat est trop large (en englobant notamment les travaux de jardinage, les cours à domicile distincts du soutien scolaire, l'assistance informatique et Internet à domicile, les services de maintenance, d'entretien et de vigilance temporaire de la résidence principale et secondaire).

L'avis motivé de la Commission européenne est la dernière étape avant la saisine de la Cour européenne de justice, si la France ne se conforme pas à la législation européenne.

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/la-tva-reduite-des-services-a-la-personne-dans-le-collimateur-de-bruxelles_305399.html

(source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 20/06/2012)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Soupçon de travail dissimulé à La Poste

L'inspection du travail a dressé de multiples constats durant ces trois dernières années, faisant état de travail dissimulé à La Poste. La justice est saisie. Le litige porte sur les heures supplémentaires effectuées par les facteurs n'ayant pas le statut de fonctionnaire. Certaines heures supplémentaires ne seraient pas décomptées et, par conséquent, non payées. Ainsi, une tournée qui prend plus de temps que prévu amène le facteur à faire plus que le temps de travail légal. Or, constatent les inspecteurs du travail, ces heures supplémentaires ne sont pas systématiquement reportées sur les plannings : « *Les feuilles de présence n'enregistrent pas la durée réellement travaillée* ». D'après l'inspection du travail, La Poste peut donc être accusée de délit de « *dissimulation partielle de salarié* ». Le Parisien, après avoir contacté La Poste, indique que la direction relativise l'impact de ces problèmes d'organisation du travail : « *Compte tenu du découpage très fin des tournées, les dépassements constatés constituent l'exception, et non la règle. [...] En cas de constat d'heures supplémentaires, celles-ci donnent lieu à une rémunération ou à un repos* ». Jusqu'à présent, La Poste n'a jamais été condamnée pour de tels faits. « *Qu'arriverait-il si l'entreprise publique venait à essuyer un premier revers à la suite de l'audience du 2 juillet à Lyon?* » note Le Parisien. « *Pour Me Roger Potin, avocat au barreau de Brest et défenseur des salariés, 'ça ne ferait pas jurisprudence en tant que telle. Mais une première condamnation aurait valeur d'exemple'. L'enjeu est donc crucial. Pour les salariés comme pour la direction* ».

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/soupcon-de-travail-dissimule-a-la-poste-25-06-2012-2064626.php>

(source : www.leparisien.fr du 25/06/2012, Boris Cassel)

● TF1 : départs non remplacés et gel des embauches

- **Nonce Paolini**, PDG de TF1 : « *Il a été expliqué lors du dernier comité [d'entreprise], que nous poursuivions notre plan d'économies. [...] Deux mesures ont été décidées à savoir un non remplacement des départs et un arrêt pour 6 mois de tout recrutement jugé non indispensable* ». M. Paolini dément le chiffre avancé par certains médias de 300 suppressions de postes.

- **Nonce Paolini** : « *Ces mesures d'austérité sont motivées par 2 préoccupations : la situation économique générale qui pèse lourdement sur le dynamisme du marché publicitaire [et] l'univers complexe de concurrence dans lequel nous évoluons qui impose de gérer plus que jamais avec rigueur toutes les composantes du groupe* ».

<http://www.challenges.fr/media/20120620.CHA7682/departs-non-remplaces-et-gel-des-embauches-chez-tf1.html>

(source : www.challenges.fr du 20/06/2012)

[Retour au sommaire](#)

● BNP, Société Générale et Crédit Agricole dégradées par Moody's

Jeudi 21 juin, Moody's a dégradé 15 banques occidentales, dont PNB Paribas (de 2 crans, avec perspective stable), Société Générale (de 2 crans, avec perspective stable) et Crédit Agricole (d'un cran, avec perspective négative, ceci étant dû à l'exposition de la banque à la crise grecque et à une éventuelle sortie de ce pays de la zone euro). Les notes des trois établissements sont désormais de « A2 ».

<http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20120622.CHA7851/bnp-societe-generale-et-credit-agricole-parmi-les-15-banques-degradees-par-moody-s.html#xtor=EPR-14-Quot10h30-20120622>

(source : www.challenges.fr du 22/06/2012)

● 5 122 postes devraient être supprimés chez Air France d'ici à 2014

Le 21 juin, Alexandre de Juniac, PDG d'Air France, a annoncé en CCE que 5 122 ETP (équivalents temps plein) devront disparaître des effectifs d'Air France d'ici à 2014. Un tiers environ (1 712 ETP précisément) devrait disparaître par le simple jeu du non-remplacement des départs naturels, estimés à 800 personnes par an. Les 2 autres tiers, soit 3 410 postes, se feront via un nouveau plan de départs volontaires (le 2^{ème} en deux ans), mais aussi via « toute la palette des dispositifs existant, à l'exception des départs contraints, exclus à ce stade », notamment le recours au temps partiel.

[http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/air-defense/actu/0202131687061-5-122-postes-devraient-etre-supprimees-chez-air-france-d-ici-a-2014-336291.php?xtor=EPR-1500-\[lesechos18\]-20120621-\[s=461370 n=3 c=301 \]-937960@1](http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/air-defense/actu/0202131687061-5-122-postes-devraient-etre-supprimees-chez-air-france-d-ici-a-2014-336291.php?xtor=EPR-1500-[lesechos18]-20120621-[s=461370 n=3 c=301]-937960@1)

(source : www.lesechos.fr du 21/06/2012, Bruno Trevidic)

● Ouverture dominicale : Bricorama sous pression

Suite à une plainte de FO, Bricorama a été condamné en janvier 2012 à payer 20 M€ pour ouverture illégale le dimanche. Jeudi 21 juin, FO a envoyé un courrier proposant à la société l'arrangement suivant : « Si Bricorama accepte de fermer, le dimanche, la trentaine de magasins qu'il ouvre habituellement ce jour-là, et que, dans le même temps, les 20 M€ d'amendes sont reversés aux salariés, le syndicat abandonnera toute poursuite ». Jean-Claude Bourrelier, le PDG du groupe, lui, attend le jugement en appel, le 6 juillet, espérant que le tribunal « tranchera en sa faveur et annulera l'amende ».

- **Jean-Claude Bourrelier** : « Nous ne sommes pas les seuls à ouvrir le dimanche. Cela a toujours été comme ça. Cette attaque est vraiment irresponsable. Si nous n'ouvrons plus le dimanche, nous devons déjà licencier 500 personnes. Ce jour-là, nous réalisons 15 % de notre chiffre d'affaires. Ce serait nous tirer une balle dans la tête ». Avant d'évoquer la concurrence déloyale. En effet, la loi Mallié a institué des zones où l'ouverture le dimanche n'est possible que sur dérogation accordée par le préfet : « Les magasins Bricorama ne rentrent jamais dans ces zones. Nous sommes dans l'illégalité alors qu'à un ou deux kilomètres un Leroy Merlin ou un Castorama a le droit d'ouvrir sans problème ».

- **Françoise Nicoletta**, pour FO : « On a conscience que la loi est mal faite et que la concurrence déloyale existe. Nous aimerions que le nouveau gouvernement la réforme ou l'abroge [la loi Mallié] ».

<http://www.leparisien.fr/economie/ouverture-dominicale-bricorama-sous-pression-24-06-2012-2063126.php?xtor=EREC-109----1346501@1>

(source : www.leparisien.fr du 24/06/2012, Aurélie Lebel)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Seine-et-Marne : Conforama interdit de procéder à des licenciements économiques

Mercredi 20 juin, le juge des référés de Meaux a suspendu le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) prévoyant la suppression de 288 postes dans le service après-vente de Conforama, et a interdit à la société de procéder à tout licenciement économique.

- **Selon le juge** : « [Il est nécessaire] d'examiner le motif économique et le périmètre dans lequel les difficultés économiques existent ou pas ».

Conforama « prend acte de cette décision, qui renvoie à une décision sur le fond » et précise qu'il est « prématuré de dire si la société fait appel ou pas ». Prochaine audience le 28 juin, à Meaux.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20120620.CHA7687/la-justice-interdit-a-conforama-de-proceder-a-des-licenciements-economiques.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20120620](http://www.challenges.fr/entreprise/20120620.CHA7687/la-justice-interdit-a-conforama-de-proceder-a-des-licenciements-economiques.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20120620)

(source : www.challenges.fr du 20/06/2012, Dominique Malecot)

[Retour au sommaire](#)

● Seine-Saint-Denis : l'hôpital de Montreuil, malade de ses dettes

Selon **Dominique Voynet**, maire de Montreuil, le centre hospitalier André-Grégoire pourrait disparaître d'ici la fin de l'année. Les causes ? « Un recours massif à l'emprunt, autorisé en 2004 par l'agence régionale d'hospitalisation (remplacée depuis par l'ARS), pour deux

opérations qui ont coûté 80 M€. Le plateau technique, ouvert en 2007, et le pôle mère-enfant, en service depuis février, ont été réalisés alors que l'hôpital était déjà dans le rouge. En 2008, il cumulait 18 M€ d'impayés, un arriéré de 6 M€ de taxes sur les salaires et 16 M€ de dettes diverses ». S'ajoutent à cela deux emprunts toxiques indexés sur le franc suisse contractés en 2006 et 2007. Pour **Raymond Gryman**, président de la commission médicale d'établissement : « *La communauté hospitalière est dévouée mais en souffrance. L'ARS nous impose des économies de bouts de chandelle et plusieurs médecins sont déjà partis* ». **Le Trésor public de Seine-Saint-Denis**, lui, estime que l'hôpital ne peut s'en sortir seul et qu'une aide exceptionnelle de 13 M€ pour chacune des trois prochaines années est nécessaire. Pour l'ARS, il y a « *urgence* » à agir, mais elle étudie le plan de retour à l'équilibre présenté par l'établissement pour savoir comment : « *C'est un établissement qui a déjà été massivement aidé par les pouvoirs publics. On ne décidera pas uniquement de nouvelles aides. Il faudra aussi explorer des pistes sur la gouvernance de l'établissement* ». <http://www.leparisien.fr/montreuil-93100/l-hopital-de-montreuil-malade-de-ses-dettes-21-06-2012-2059231.php?xtor=EREC-109----1346501@1>
(source : www.leparisien.fr du 21/06/2012, Julien Duffé)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● **Le Medef critique la taxe sur les dividendes et dit non au tapis rouge de Cameron**
- **Laurence Parisot** : « *Augmenter la fiscalité des dividendes, c'est courir le risque que ces investisseurs privés soit investissent moins, soit investissent ailleurs, soit même cessent d'avoir envie d'investir tout court. [Cette mesure] va toucher beaucoup, beaucoup, beaucoup d'entreprises moyennes et d'entreprises de taille intermédiaire. On ne peut pas acter partout qu'il y a un problème de financement de l'économie [et déplorer l'absence en France d'un tissu dense de petites et moyennes entreprises, comme le fait le gouvernement], pour ensuite annoncer une augmentation de 3 % des taxes sur les dividendes. C'est absolument contradictoire. [...] La première source de financement de l'économie ce n'est pas le crédit des banques [mais les] investisseurs privés* ». Mme Parisot a aussi critiqué l'intention du gouvernement de « *mettre la fiscalité des revenus du capital au même niveau que la fiscalité des revenus du travail, [cela] assécherait l'économie* ». Enfin, répondant aux propos de David Cameron, 1^{er} ministre britannique (« *Quand la France instituera un taux de 75 % pour la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu, nous déroulerons le tapis rouge, et nous accueillerons plus d'entreprises françaises, qui paieront leurs impôts au Royaume-Uni* »), Mme Parisot a dit : « *[...] Je ne veux pas que des entreprises françaises marchent sur ce tapis rouge. Je veux une économie française forte, je veux une France prospère, je veux des entrepreneurs qui puissent multiplier des projets sur notre territoire, et au-delà bien sûr, mais avec comme base notre territoire. Je veux aussi qu'il y ait un esprit entrepreneurial français, pas question que l'esprit entrepreneurial soit un monopole de nos amis britanniques* ». [http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202126619877-le-medef-tres-critique-sur-le-projet-de-taxe-sur-les-dividendes-335390.php?xtor=EPR-1500-\[lesechos18\]-20120619-\[s=461370 n=2 c=201 \]-937960@1](http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202126619877-le-medef-tres-critique-sur-le-projet-de-taxe-sur-les-dividendes-335390.php?xtor=EPR-1500-[lesechos18]-20120619-[s=461370 n=2 c=201]-937960@1)
[http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202126757622-parisot-ne-veut-pas-d-entreprises-francaises-sur-le-tapis-rouge-britannique-335394.php?xtor=EPR-1500-\[lesechos18\]-20120619-\[s=461370 n=2 c=201 \]-937960@1](http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202126757622-parisot-ne-veut-pas-d-entreprises-francaises-sur-le-tapis-rouge-britannique-335394.php?xtor=EPR-1500-[lesechos18]-20120619-[s=461370 n=2 c=201]-937960@1)
(source : www.lesechos.fr du 19/06/2012)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible
La lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf de Paris/région parisienne
En ligne tous les mercredis
Directeur de la publication : Vincent Ravoux, directeur général de l'Urssaf de Paris-région parisienne
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr